

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de contrôleur de gestion à la direction du contrôle de gestion**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du contrôle de gestion, un emploi de contrôleur de gestion va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Réaliser le contrôle financier des délégations de services publics en participant activant à la passation du contrat (analyse financière et négociation des offres) et en expertisant ensuite tous les ans l'évolution de chaque contrat en identifiant notamment les leviers d'optimisations financières et les points de vigilance financiers.
- En collaboration avec le département Urbanisme et Habitat, animer le dispositif de pilotage financier des zones d'activités confiées dans le cadre des conventions publiques d'aménagement à des partenaires aménageurs extérieurs.
- Animer le dispositif de contrôle analogue concernant les sociétés d'économie publiques locales et sociétés d'économie mixte de la Ville et de la Métropole. Mettre en œuvre des contrôles dans une logique de recherche d'optimisation et produire les états prévus par la réglementation.
- Elaborer les documentations de la Ville et de la Métropole concernant le suivi des partenaires (rapport activité...) sur la partie partenaires.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de contrôleur de gestion à la direction du contrôle de gestion est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 21/02/2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

**04 MARS 2025**